

postulez sur :  
[coeur-emplois.fr](http://coeur-emplois.fr)

# Employé.e à domicile

Vous aimez **aider les autres.**  
Vous êtes **autonome, mobile et organisé.e.**

*Françoise  
Employée à domicile*

« Parfois, les gestes les plus simples, comme préparer une omelette ou réchauffer un plat au four deviennent un peu compliqués pour les personnes accompagnées. Je suis là pour aider ces personnes à les réaliser et à pouvoir rester chez elles le plus longtemps possible ».

## en quelques mots

Présent.e aux côtés des personnes qui ne peuvent plus réaliser seules les actes ordinaires de la vie courante, l'employé.e à domicile les **aide au quotidien dans les activités domestiques et administratives.** Il,elle les accompagne dans la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne. Il,elle est employé.e par une **association** et travaille de manière autonome.

  
**aide à domicile**  
LA BRANCHE  
CPNEFP

 **adessadomicile**  
Fédération Nationale  
aide, accompagnement & soin à la personne

 **DMR**  
le mouvement de services à la personne

 **FNAAPP/CSF**  
Fédération  
de l'aide à domicile

 **UNA**  
Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles

 **Cfdt** : SANTÉ  
SOCIALE

 **CGT**  **FO**



RÉALISÉ AVEC LE CONCOURS DE :

**uniformation**

VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION  
ÉCONOMIE SOCIALE - HABITAT SOCIAL - PROTECTION SOCIALE

[www.aideadomicile-labranche.fr](http://www.aideadomicile-labranche.fr)

## En pratique : accompagner au quotidien

- **Prendre en charge** tout ou partie des tâches d'entretien de la maison : ménage, lessive, repassage.
- **Aider** dans les actes essentiels de la vie quotidienne : réaliser les achats alimentaires, préparer les repas.
- **Maintenir le lien social** avec la personne aidée dans ses sorties : rendez-vous chez le médecin, courses, pharmacie...
- **Assister** la personne aidée dans ses démarches administratives ou l'aider à remplir des papiers.

## Une journée type d'employé.e à domicile

8h-10h	M. JEAN, 90 ans. Aide à la préparation du petit-déjeuner et du déjeuner. Entretien du logement et du linge.
10h15-12h15	M. et Mme ROBERT, 86 et 84 ans. Lessive, préparation des repas, nettoyage des sols et repassage.
13h45-15h45	Mme ALICE, 75 ans. Accompagnement chez le médecin. Petites courses alimentaires et pharmacie.
17h-18h	Retour chez M. JEAN. Repassage et préparation du dîner.

## Un salaire, des garanties

Le salaire de l'employé.e à domicile varie de 1 498 € à 1 813 € brut entre l'entrée dans l'emploi et la fin de carrière pour un temps plein. La Branche apporte des garanties conventionnelles à ses salariés en matière de protection sociale, de formation professionnelle mais aussi des congés d'ancienneté.

## Des conditions de travail spécifiques

Pour accompagner la personne dans la continuité, le métier d'employé.e à domicile implique des horaires de travail adaptés, y compris le week-end. Il peut s'exercer à temps partiel comme à temps plein.

Le métier impliquant de nombreux déplacements, un moyen de locomotion individuel est le plus souvent nécessaire.

## Savoir être...

Le métier requiert des qualités d'autonomie et d'adaptation à des situations diverses. Intervenir au quotidien dans l'intimité des personnes en perte d'autonomie nécessite un sens de l'écoute, de la bienveillance et un fort intérêt pour la relation d'aide. Les métiers de l'accompagnement social exigent de la discrétion.

## ... et savoir-faire

Maîtriser les gestes liés aux actes essentiels de la vie quotidienne. Savoir s'adapter aux situations diverses pour réaliser les tâches ménagères et du quotidien. Etre capable de prendre en charge le suivi de démarches administratives. Savoir communiquer avec l'entourage et les autres intervenants à domicile.

## Autonome mais pas seul.e !

L'employé.e à domicile travaille sous la responsabilité d'un.e responsable de secteur qui organise ses journées et le.la supervise. C'est aussi un travail de partenariat car plusieurs professionnels peuvent intervenir autour de la même personne, par exemple : infirmier.e, aide-soignant.e, etc. La communication entre les professionnels, la personne aidée et son entourage est primordiale pour un accompagnement de qualité.

## Comment devenir employé.e à domicile ?

Vous pouvez devenir employé.e à domicile par la formation et/ou la Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE) vous permettant d'acquérir l'un des diplômes reconnu par la Branche

*VAE : L'expérience acquise peut être validée au bout d'un an d'exercice de l'emploi et si besoin complétée par des modules de formation pour accéder au diplôme.*

*À noter : des allègements ou des dispenses de certains modules de formation existent. Renseignements : Uniformation, Centre d'information et d'orientation (CIO), Permanence d'accueil d'information et d'orientation (PAIO), centre d'information jeunesse (CIDJ), mission locale, etc.*

## Les associations recrutent aussi des hommes

S'il est vrai que les femmes sont très représentées dans ce métier, les hommes sont aussi très appréciés. Ils sont d'ailleurs de plus en plus nombreux.



« S'il y a un métier où l'on se sent utile, c'est bien le mien. C'est vraiment une grande satisfaction d'aider les personnes en perte d'autonomie. Elles nous le rendent bien en nous accordant leur confiance ».

